



MAIRIE de CONCOTS
61 place Louis de Mauriac
(46260)

Tél : 05 65 31 52 29
Courriel : mairie@concots.fr

PROCES VERBAL **De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 6 juillet 2026

Commune adhérente



Réunis à la Mairie

Etaient Présent(e)s : Mesdames BRETON Francine, CARDONNEL Geneviève, PARRE Véronique,
Messieurs AILLET Clément, DEHAINAULT Jean-Louis, M. DORFNER Vincent, MARLAS Yves, PRAT Jules

Absents : BOUMBALY Maxim donne pouvoir à Vincent Dorfner, BOUYSSY Isabelle donne pouvoir à Cardonnel Geneviève, FOURES Nathalie donne pouvoir à Breton Francine

Monsieur le Maire Yves Marlas ouvre le conseil, il est 20h30.

Le Maire donne l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 avril 2026
- Désignation de 24 membres pour le CCID
- Participation frais scolaire commune de Limogne en Quercy
- Enfouissement réseau de l'Ormeau
- Information diverses sur les travaux des commissions

Il désigne le secrétaire de séance M. Jules PRAT.

Le Maire donne lecture de l'ensemble du PV du dernier conseil municipal du 20 avril 2026.

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à faire quant au conseil du 20 avril 2026. Les membres du conseil, ayant pris connaissance du compte rendu du dernier conseil, n'ont pas de remarque. Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation de 24 membres pour le CCID :**

M. le Maire fait lecture de la délibération pour la création de la commission communale des impôts directs.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires :

TITULAIRES

Pascal JEAN
Anne RAMPAL
Nadine CAPELLE
Romain BOUETARD
Gilbert KAPP
Didier DUPONTEIX
Carole ORTUNO
Mathieu HUMBLLOT
Sandrine BACH
Vincent LAHENS
Anthony DELPECH
Coline JOUBERT

SUPPLÉANTS

Michelle CHAUVEAU
Martine BOUYSSY-GANIL
Jacqueline CUZIN-AILLET
Florent PELISSIER
Jean Marie AILLET
Yolande PETIT
Gregory GARCIA
Philippe BONNAC
Isabelle BOIVIN
Alexandre CASTELLET
Patric DABLANC
Jacqueline LABOULFIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur ou Madame le Maire de transmettre la présente à Madame la Préfète du Lot.

- **Participation frais scolaires suite à la demande de la commune de Limogne-en-Quercy**

M. Le Maire fait lecture de la lettre reçue du Maire de Limogne qui demande une participation aux frais scolaires pour les parents en garde alternée, pour deux enfants qui résident en garde alternée sur les deux communes.

M. Dehainault signale que les frais peuvent être partagés dans ce cas. M. Le Maire rappelle que la commune de Concots ne participe pas aux frais dans le cas d'enfants qui pourraient être scolarisés à l'école de Concots.

M. Dehainault rappelle la circulaire 2012-025 du 15/02/2012 qui établit les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

De l'avis de tous les conseillers, dans le cas d'une garde alternée, une participation pourrait être envisagée.

M. Le Maire lit la délibération sur les frais de scolarité répartis à 50% des frais de participation dans le cas de garde alternée.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-8,

Vu les dispositions relatives à la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnements des écoles publiques,

Considérant que les enfants concernés sont scolarisés dans l'école publique de la commune de Limogne-en-Quercy,

Considérant que les parents sont domiciliés respectivement sur les communes de Concots et Limogne-en-Quercy,

Considérant l'accord intervenu entre les communes pour une participation à hauteur de 50% des frais de fonctionnement,

Après en avoir délibéré avec le conseil

Décide à l'unanimité :

D'approuver la participation de la commune de Concots aux frais de fonctionnement de l'école de Limogne-en-Quercy.

De fixer cette participation à la moitié des frais de fonctionnement demandés, soit la somme de 705.04 € pour un enfant en maternelle et 273.25 € pour un enfant en élémentaire, soit un total de 978.29 €.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les conseillers approuvent la participation aux frais de scolarité dans le cas de garde alternée.

- **Enfouissement réseau de l'Ormeau**

Présentation du projet d'enfouissement des réseaux télécoms / EP / électriques dans le secteur de l'Ormeau.

M. Dorfner demande si une mise en concurrence est prévue ?

Monsieur le Maire et M. Prat précisent le rôle de TE46, en particulier son rôle de maître d'ouvrage dans le cadre du Code de la Commande Publique, via un appel d'offre en procédure adaptée.

M. Clément Aillet pose la question des délais et de l'organisation du chantier ?

Monsieur le Maire et M. Prat répondent que l'engagement des marchés se fera d'ici fin 2026. Le délai des travaux est de 2 à 3 mois environ. Il y aura une traversée de la départementale, par tranche de

demie-chaussée.

Mme Breton rappelle qu'une ligne budgétaire dédiée à ces travaux est suffisamment pourvue pour prendre en charge les travaux de l'Ormeau sur le budget 2026.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération correspondante.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de sécurisation dissimulée des réseaux électriques aériens et la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Energie Lot (TE46), la Commune de CONCOTS doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de TE46 et d'alléger la tâche incombant à la Commune de CONCOTS, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, qui permettent à TE46 d'être désigné par la Commune de CONCOTS pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que TE46 a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire précise que la sécurisation dissimulée des réseaux électriques est financée en totalité par TE46. Il est présenté les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau ainsi que la contribution de la Commune de CONCOTS pour la rénovation coordonnée des installations d'éclairage public. Il est précisé que les coûts des travaux téléphoniques, réalisés par TE46 pour le compte de la Commune de CONCOTS, seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- 1) Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par TE46.
- 2) Autorise TE46 à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.
- 3) Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établi par TE46.
- 4) Désigne TE46 pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de TE46, dans le cadre des dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, une convention, rédigée après étude définitive ; le coût TTC des prestations réalisées par TE46 pour le compte de la Commune de CONCOTS lui étant intégralement répercuté.
- 5) Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et TE46,
- 6) S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.

- **Informations diverses sur les travaux des commissions**

Un planning des réunions sera communiqué aux membres du conseil, jusqu'à décembre 2026.

Pour la période estivale :

- Le 15 juillet : réunion du bureau (Maire et adjoints)
- Le 20 juillet : réunion d'équipe des conseillers municipaux
- Le 27 juillet : réunion du bureau
- Le 3 août : réunion d'équipe des conseillers municipaux
- Le 10 août : réunion du bureau
- Le 17 août : réunion d'équipe du conseil municipal
- Le 24 août : réunion du bureau
- Le 31 août : Conseil municipal
- Le 7 septembre : réunion du bureau

M. Le Maire propose une heure :

- pour le bureau 19h le lundi.
- réunion équipe municipale 20h30 le lundi

- Point sur les travaux de l'école : M. Prat précise les points d'avancements récents, en particulier la levée des réserves par l'entreprise Issaly.
- Travaux des commissions à prévoir :
 - Subventions aux associations ;
 - Proposition de la commune d'Escamps : passer une convention pour l'utilisation mutualisée de la salle des fêtes d'Escamps et du Foyer Rural de Concots ?
 - Plan Communal de Sauvegarde : 10 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. M. Dehainault signale qu'un décret vient d'être promulgué pour une extension des personnes vulnérables. Véronique Parre et Jean-Louis Dehainault feront un recensement complémentaire des personnes vulnérables ;
 - Finalisation de l'adressage ;
 - Convention d'utilisation du foyer rural ; convention d'utilisation de la buvette ; Jean-Louis Dehainault signale que la buvette a été retrouvée plusieurs fois dans un état déplorable et propose d'être plus attentif sur l'état des lieux de retour ;
 - SIFA, prise de renseignements nécessaires
 - Plantation du mai à prévoir ?
 - Pavoiser le monument et les bâtiments communaux pour le 14 juillet.
 - Lecture d'un message de la préfecture qui demande un recensement des retransmissions des matchs de l'équipe de France sur le domaine publique.
 - Fermeture de l'agence postale le 13 juillet.

Tour de table :

- J.L. Dehainault : Sens unique dans la rue Mapatou ?
- J.L. Dehainault : signalement chien laissé en plein soleil en période de canicule ?
- J.L. Dehainault : fuite WC place Cardaillac.
- V. Dorfner : publication pour le 14 juillet ?

Monsieur le Maire signale qu'on lui a fait la remarque que le site de la Mairie ne relaie pas les informations publiées par le Concots info.

Geneviève Cardonnel pose des questions sur le chantier du SESEL. Elle signale que suite à son relevé, elle a pu constater que le vestiaire et la douche du bâtiment bibliothèque présentaient une surface et une géométrie intéressante. Elle présentera des projets au Conseil.

Monsieur le Maire souligne que ce travail permet également d'actualiser la surface du patrimoine communal et ainsi revoir les contrats passés avec les assurances.

Véronique Parre demande si les chemins seront débroussaillés. Yves répond que des consignes vont être prises pour interdire l'usage de machine de débroussaillage en période de canicule.

Véronique Parre demande s'il y a eu une suite à la demande concernant l'accueil des pèlerins. Ils seront là le 8 août au soir, pour une nuit. Il y aura 8 à 10 tentes. Ils seront installés sur le stade et auront accès au vestiaire. Geneviève Cardonnel signale que ces espaces sont très encombrés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire Yves Marlas clôt le conseil à 22h04.
